



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 11 JUIN 2019 A 19H30 Bains de Saillon

En présence de soixante-sept citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il indique que quelques personnes se sont excusées notamment Mme Alba Mesot et MM Benjamin Roudit, André Roudit et Damien Luisier.

Il rappelle l'importance de cette assemblée législative qui est souveraine.

L'ordre du jour est rappelé et MM Pascal Panchaud et Jérôme Thurre sont désignés scrutateurs.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 29 novembre 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2018 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre présente les comptes 2018 de la municipalité et apporte quelques commentaires notamment sur les services autofinancés et sur la fiscalité.

L'assemblée pose quelques questions en lien avec la péréquation, les routes du vignoble, les routes cantonales et la fibre optique.

Les comptes présentent les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 2'795'432.14, un bénéfice de Fr. 85'004.19, des investissements nets de Fr. 1'516'429.95 et une fortune de Fr. 5'390'191.50.

Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2018 de la municipalité à l'unanimité.

3. Divers

Le président Thurre informe l'assemblée que le projet de rapprochement des communes suit son cours. Après les assemblées citoyennes et du personnel, les habitants pourront répondre à un questionnaire. Les résultats de ces approches seront présentés à l'assemblée primaire de novembre prochain.



L'assemblée est également informée que les locaux de l'ancienne poste sont aménagés pour que l'administration communale puisse recevoir sur rendez-vous des personnes à mobilité réduite.

Puis dans les divers le président Thurre passe la parole à chaque membre du conseil :

- Le conseiller Joël Roduit présente l'état d'avancement des projets d'irrigation et de lutte contre le gel de l'ensemble du vignoble.
- Le conseiller Christian Lalain expose les travaux à réaliser sur le bâtiment scolaire permettant une meilleure offre à la population. De nouveaux bâtiments pour les structures d'accueil de la petite enfance seront construits pour restituer les locaux actuels pour les besoins scolaires.
- La conseillère Amélie Roduit-Thurre présente le Projet de Développement Régional qui m'est en avant l'agriculture et pourrait se baptiser « Saillon, terroirs de saveurs et de bien-être ». Pour mettre en avant nos valeurs, ce projet se doit de rester local.
- Le vice-président Moïse Tramaux, quant à lui, présente la réfection totale de l'éclairage public sur le territoire communal. Le chemin des Promenades sera équipé de la dernière technologie avec une variation d'intensité lors de passages de personnes ou véhicules.

Puis, dans les divers, les sujet suivants sont abordés :

- Bienfacture des travaux de curage du canal Leytron-Saillon-Fully. Les travaux sont sécuritaires et les planches de soutènement avaient déjà été retirées en 2000 et n'ont pas été remises.
- Le trafic de poids lourds le long des canaux qui risque d'affaïsser les digues.
- Une demande de baisse d'impôts, à laquelle il est répondu par la négative en vue des futurs investissements.
- Le choix des containers de récupération des habits qui a été fait pour soutenir les entreprises locales.
- La lenteur des travaux sur le bâtiment sis à l'avenue des Comtes de Savoie 202 qui appartient à son propriétaire.
- Le mode perception par la SEIC de la prestation pour collectivité publique.
- De l'exonération de factures d'un faible montant.

Le président Thurre lève cette assemblée à 21h30. Elle est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

Le Président
Charles-Henri Thurre

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Secrétaire
Boris Clerc